



ATTENTION

LES « APEROS GEANTS » SONT DES RASSEMBLEMENTS FESTIFS, MAIS CE SONT AUSSI DES RASSEMBLEMENTS RISQUÉS

14 mai 2010

Depuis le développement des « apéros géants », il y a environ un mois, **tous les services publics compétents ont été mobilisés pour que de tels événements faussement spontanés se déroulent bien**. Cela a été le cas dans plusieurs villes de province, jusqu'au drame de Nantes intervenu en marge de l'un de ces « apéros géants ».

1- Le ministère de l'intérieur rappelle, tout d'abord, que des règles doivent être respectées.

Toutes les manifestations sur la voie publique sont soumises à l'obligation de déclaration préalable, auprès du préfet du département où est prévue la manifestation.

La méconnaissance de ces dispositions constitue un délit passible de six mois d'emprisonnement et d'une amende de 7 500 euros. Ces sanctions peuvent être aggravées en cas de mise en danger de la vie d'autrui.

2- Chacun doit, de plus, avoir conscience des risques inhérents à ces rassemblements « spontanés »

L'absence d'organisateur identifiés, le nombre élevé des participants et l'incitation à la consommation d'alcool rendent ces **rassemblements festifs potentiellement dangereux** :

- **dangereux au plan de la sécurité** : en l'absence d'un véritable encadrement par les initiateurs, la concentration de milliers de personnes comporte des risques graves : mouvements de foule, phénomènes de bandes violentes avec rixes, agressions gratuites, vols à la tire, violences contre les personnes... ;

- **dangereux, aussi, au plan de la santé** : compte tenu de l'alcoolisation de ces événements, des comas éthyliques ont déjà été déplorés ; plusieurs hospitalisations pour des blessures plus ou moins graves sont déjà intervenues. Le 13 mai dernier, une personne a même trouvé la mort à Nantes, en marge de l'un de ces « apéros géants ». Il avait 2,4 grammes d'alcool dans le sang.

3- Face à ces risques, les pouvoirs publics appellent chacun à faire preuve de prudence, de raison et de responsabilité.

Les pouvoirs publics appellent :

- **les initiateurs de ces « apéros géants » à faire preuve de raison** en n'incitant pas à participer à des manifestations non déclarées et donc illégales ;
- **les parents à faire preuve de la plus grande vigilance** en mettant en garde leurs enfants, tout particulièrement lorsqu'ils sont mineurs, contre les risques qu'ils encourent à participer à de tels événements ;
- **chaque personne prévoyant de se rendre à ces événements à faire preuve de la plus grande prudence**, quitte à reconsidérer sa participation à ces manifestations dont les débordements peuvent paralyser les services d'urgence ;
- **enfin, à la responsabilité et au civisme de chacun** face aux coûts qu'engendrent de tels rassemblements pour la collectivité publique et donc pour les contribuables (service de police et de gendarmerie, pompiers, SAMU et service d'urgence des hôpitaux, nettoyage des lieux...)